



## École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

### Rencontre du conseil d'établissement

5 mai 2021 de 17h30 à 19h30

#### Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. **Période réservée au public (5 minutes à 15 minutes)**
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 3 février 2021

#### DOSSIERS D'INFORMATION

7. Régulation de situation : formulaire de déclaration d'intérêts : suivi
8. La vie à l'école!
9. Organisation scolaire 2021-2021 : suivi
10. Utilisation d'une application pour la récupération des enfants en fin de journée : suivi
11. Informations Comité de parents CSSDM (Mme Ferrand)
12. Informations Comité usagers SDG La Mennais (Mme Erneq)
13. Informations OPP
14. Informations La Fondation de l'école La Mennais (Mme Grégoire)
15. Projet éducatif
16. Calendrier scolaire 2021-2022
17. Gratuité scolaire (en préparation de notre prochaine rencontre)

\***Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

\***Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.



## École La Mennais

6521, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S1

Téléphone : (514) 596-5288

<http://la-mennais.csdm.ca>

### ~~DOSSIER DE CONSULTATION~~

### DOSSIERS DE DÉCISION

18. Ateliers 5 épices (résolution 1)
  
19. Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence : mise en œuvre (adopter)
  
20. Grilles-matières (approuver)
  
21. Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école  
Approuve la programmation (LIP art. 87)
  
22. Prochaine rencontre via TEAMS : mardi 1<sup>er</sup> juin (code de vie à adopter, règles de fonctionnement du service de garde à adopter, consultation sur les manuels scolaires 2021-2022, choix du matériel périssable à approuver, budget annuel à approuver).
  
23. Levée de l'assemblée

Signature du président : \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**\*Adopter** une proposition, un projet, un document signifie qu'on peut le modifier, l'amender ou le recevoir tel qu'il a été soumis initialement.

**\*Approuver** une proposition veut dire donner son accord. Si le conseil exprime des réserves, il ne peut modifier une proposition. Celle-ci doit alors être revue et soumise de nouveau au conseil d'établissement.